

DELIBERATION 2023/47

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 Décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal, Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL. Conseillère municipale, M. Julien AMALRIC, conseiller municipal à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Absents et excusés : Mme Hélène VA, conseillère municipale.

Date de la convocation : 21/11/2023
Date d'affichage : 21/11/2023

Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Délibération portant attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association ADN-C.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'association ADN-C en vue d'une participation de la commune à la soirée d'inauguration de l'algeco et de la visite de la plantation de courges, en présence du Président du Conseil Départemental du Tarn.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 140 € pour couvrir les dépenses pour l'organisation de l'apéritif et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée) :

- **DECIDE** de verser à l'Association ADN-C une subvention exceptionnelle de 140 €.
- **DIT** que les crédits sont disponibles sur le compte 6574 du budget communal 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

